



Commune de Mont-Saint-Guibert

Dossier n° : P/2022/53

URBANISME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

(1) Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial - il est saisi ~~que le fonctionnaire délégué est saisi que le Gouvernement est saisi~~ d'une demande de :

(1) **Permis d'urbanisme** ~~permis d'urbanisme de constructions groupées permis d'urbanisation modification d'un permis d'urbanisation certificat d'urbanisme n°2.~~

(1) Le demandeur est Monsieur van der Belen Jean-Cédric demeurant à Rue Buscholtz 8 à 1050 Bruxelles - ~~dont les bureaux se trouvent à~~

Le terrain concerné est situé à Rue de Bierbais 2 à 1435 Héவில் et est cadastré MONT-SAINT-GUIBERT 3 DIV/HEVIL. section c n° 408 A

Le projet consiste en "Transformation d'une serre existante en atelier d'artistes" et présente les caractéristiques suivantes
(2) : Dérogation au plan de secteur

Date d'affichage : 21/09/2022

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : *Administration communale, Grand'Rue, 39 à 1435 Mont-Saint-Guibert*

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h à 16h excepté le jeudi où les bureaux sont ouverts de 8h30 à 12h et de 16h30 à 19h (ou jusqu'à 20h **sur rendez-vous**);

- Pour les consultations jusqu'à 20 heures , rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service urbanisme par téléphone : 010/65.75.75

L'enquête publique est ouverte le 26/09/2022 et clôturée le 11/10/2022

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au service urbanisme,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Grand'Rue, 39 à 1435 Mont-Saint-Guibert

- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@mont-saint-guibert.be

- remises au service urbanisme dont le bureau se trouve au 1^{er} étage de l'administration communale

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : Réclamation

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Grand'Rue 39 à 1435 Mont-Saint-Guibert, le 11/10/2022 , à 11h.

(1) Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme - le conseiller en environnement est la personne chargé(e) de donner des explications sur le projet dont le bureau se trouve au service urbanisme